

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
Institut Mines-Télécom

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Arrêté du 18 avril 2019 modifiant l'arrêté du 15 février 2010
portant attribution du titre d'ingénieur diplômé de Télécom SudParis**

Le ministre de l'économie et des finances,
Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom ;
Vu l'arrêté du 15 février 2010 portant attribution du titre d'ingénieur diplômé de Télécom SudParis ;
Vu l'arrêté du 18 avril 2012 relatif à Télécom SudParis,

Arrête :

Article 1^{er}

À l'article 1^{er} de l'arrêté du 15 février 2010 susvisé, les mots : « M. Konaté (Alioum) » sont remplacés par les mots : « M. Konate (Alioun) ».

Article 2

Le directeur général de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de Télécom SudParis sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 18 avril 2019.

Pour le ministre et par délégation :
Pour le vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies empêché :
L'ingénieur général des mines,
VINCENT THÉRY